

ACHATS DE SACS PREPAYES

Dans le cadre de la mise en place de la TEOM Incitative, le SIRTOM propose à la vente des sacs prépayés destinés essentiellement aux résidences secondaires et aux personnes ne pouvant pas être dotés de conteneurs.

Ces sacs prépayés peuvent également être utilisés en cas de surplus de déchets par exemple lors de fêtes familiales.

Les rouleaux sont vendus à l'unité au prix de 5 € les 20 sacs de 50l.

Le coût de traitement de 10 € correspondant au rouleau sera facturé sur la Taxe Foncière

Pour commander, il vous suffit de compléter le bon de commande ci-dessous et de **le déposer à votre mairie**, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

Tout paiement doit être fait par chèque.

*Le Président,
Pascal SIMONNOT*



BON DE COMMANDE

Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° téléphone* : _____

Adresse électronique* : _____

Rouleau de 20 sacs de 50l : x 5 € =

Nom de la banque :

Chèque n°

Date :

Signature :

*pour être averti de la livraison de votre commande en mairie

Commande à adresser en mairie